

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Absente :

Mme Nathalie REGUEIRO.

❧❧❧

12 - CONFLUENCE - SOLDES DES OPERATIONS PARVIS - PASSERELLES

Monsieur MAILLET expose que par conventions en date du 16/04/2009, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais s'est engagée à assurer pour le compte de la Ville d'Oloron Sainte-Marie la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du parvis et des passerelles de la confluence des Gaves.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et les décomptes généraux et définitifs ont été signés avec les entreprises.

.../...

Après validation de Monsieur le Percepteur, le montant total des opérations toute taxe comprise déduction faite du FCTVA et des subventions perçues est arrêté comme suit :

- Parvis : 1 455 981,89 €
- Passerelles : 293 390,24 €

La Commune d'Oloron Sainte-Marie a procédé sur les exercices 2009, 2010 et 2011 aux versements suivants :

- Parvis : 1 311 000,00 €
- Passerelles : 325 500,00 €

Il convient après validation de Monsieur le Percepteur de procéder aux soldes des deux opérations précitées :

- Parvis : reste à mandater : 144 981,89 €
- Passerelles : émission d'un titre de recettes de : 32 109,76 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2012.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement du solde de l'opération parvis et à recouvrir le trop versé sur les passerelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 22 novembre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 27/11/2012

Bernard UTHURRY